

**MAIRIE
DE
NOYELLES SOUS LENS
62 221**

**CANTON DE NOYELLES SOUS
LENS**

Arrondissement de Lens

Département du Pas de Calais

Téléphone : 03.21.13.02.30

Télécopie : 03.21.13.02.40

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Noyelles-sous-Lens,
Le 12 janvier 2009**

**Monsieur Alain ROGER
MAIRE de Noyelles sous Lens**

À

***Mesdames et Messieurs les Adjointes
Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux***

62221 NOYELLES-sous-LENS

Nos réf : AR/MG/SM/JV

Objet : procès verbal de la réunion de conseil municipal du 2008.

Rédigé et dactylographié le 23 décembre 2008. Corrigé le 12 janvier, le 05 février, le 09 février 2009 et transmis le : 13 février 2009

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DÉCEMBRE 2008**

ETAIENT PRESENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Bernard MAURICE, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie DELVALLEZ, Hervé JANISZEWSKI, Annie DELANNOY, Philippe CERF, Adjointes, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Jacqueline FROMONT, Philippe HERBEZ, Daniel WAWRZYNIAK, Martine STRAPPE, Cathy CZAJKOWSKI (18h50), Jamila MOUTAOUAKIL, Marie-Hélène GUEYDON, Delphine RUBINO, Jacques BRASSART, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Maryvonne POULAIN, Michel GUILBERT, MAYEUX Micheline, Conseillers Municipaux.*****

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. Sabine BANACH (procuration à Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK) Adjointe, André LEFER (procuration à Monsieur Alain ROGER), Emmanuelle DHONDT (procuration à Madame BLANCHARD Sandra), Christelle CALVIN (procuration à Madame Maryvonne POULAIN), Conseillers Municipaux.

ETAIT ABSENT : M. Louis ALEXANDRENNE, Conseiller Municipal. *****

Monsieur Maurice BERNARD est désigné secrétaire de séance.

- 1) -- **Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 octobre 2008 :**

Adopté à l'unanimité.

- 2) – **Adoption du compte-rendu du Bureau Municipal du 08 décembre 2008**

Synthèse :

- Maison Familiale Rurale des Hauts-Pays :

Monsieur le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de la Maison Familiale Rurale des Hauts-Pays sollicitant une subvention pour participer à la formation des jeunes. La MFR précise qu'un jeune noyellois fait parti de son établissement.

Le Bureau Municipal décide d'octroyer à cet établissement la somme de 35€

- Centre Culturel Evasion :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de la Communauté l'informant que le Conseil Communautaire a décidé, lors de sa séance du 10 octobre 2008, d'accorder un solde de subvention 2008 d'un montant de 5 904,09€ au Centre Culturel Evasion.

Le montant total de la subvention 2008 s'élève donc à 12 097,71€

- Jumelage :

Monsieur Hervé JANISZEWSKI annonce au Bureau Municipal qu'il a reçu un mail de Monsieur Richard Duc de Stacpoole. Celui-ci aimerait connaître très rapidement les dates du séjour en Irlande afin de pouvoir l'organiser au mieux.

Monsieur Richard Duc de Stacpoole précise qu'un groupe de 8 jeunes et 2 adultes sera en visite à Noyelles Sous Lens du 27 mars au 05 avril 2009.

Il souligne également qu'une délégation sera présente au mois de septembre pour de fêter les 5 ans de jumelage Noyelles sous Lens / Roundstone et voudrait connaître la date de cette célébration.

- Charte de qualité des Centres de Loisirs :

Monsieur le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de la Caisse d'Allocations Familiales concernant la prolongation jusqu'au 31 décembre 2009, de la charte de qualité des centres de loisirs. Cette charte signée en 2005 entre la commune, la DDJS, le Conseil Général et la Fé.DéCAF62 pour améliorer les actions d'accueil des enfants et de leurs familles s'achève au 31 décembre 2008.

- Restauration scolaire :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que les services du Conseil Général ont été rencontrés afin d'éclaircir les modalités d'occupation par la ville des locaux du Conseil Général ; il s'agissait d'évoquer les charges d'investissement et les charges de fonctionnement.

La ville poursuivra le versement d'une indemnité couvrant les charges d'exploitation.

Celle-ci est calculée de la façon suivante :

$$\text{Nombre de jours ouvrables} \times 0.20 \text{ € de Charge / enfant} \times \text{Nombre d'enfants}$$

Après négociation, pour la charge d'investissement, la commune versera au fonds commun des services d'hébergement 1.5% du prix de chaque repas. Ce fonds dépend du Conseil Général et vise à mutualiser les crédits nécessaires aux dépenses d'investissement en direction des collègues.

La ville n'assurera que l'entretien des locaux.

- Syndicat Mixte des Transports :

Monsieur Le Maire avise le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier du Syndicat Mixte des Transports l'invitant à désigner des personnes référentes dans les différents groupes de travail de suivi du projet de deux lignes de TCSP.

Monsieur Le Maire désigne les personnes suivantes :

- Comité de suivi : Maurice BERNARD – Michel DUQUESNOY
- Groupe communication : Jean-Michel SKOTARCZAK – Frédéric BLANCHARD
- Groupe technique : Maurice BERNARD – Michel DUQUESNOY

Monsieur Le Maire propose de solliciter le SMT pour une présentation du projet en Conseil Municipal.

- Logements Impasse Fleury, rue Joseph Hay :

Monsieur le Maire signale au Bureau Municipal que les travaux de démolition dans l'Impasse Fleury et la rue Joseph Hay ont commencé début novembre.

Monsieur le Maire présente au Bureau Municipal les plans de masse et indique qu'une réunion publique sera provoquée début 2009.

Adopté à l'unanimité.

Madame Maryvonne POULAIN demande si une commission jumelage sera organisée prochainement.

Monsieur Hervé JANISZEWSKI répond qu'elle sera programmée dès qu'il aura plus d'informations de la part de la Pologne.

3) – Adoption des commissions :

- ❖ Commission Enseignement-Jeunesse du 08 octobre 2008

Mise en place du conseil municipal des jeunes

Lors de notre rendez-vous avec le coordinateur de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, ce dernier nous a conseillé, de part son expérience de terrain, de ne pas procéder à des élections de type « électorale » mais plutôt de cibler les jeunes qui s'investissent déjà dans les milieux associatifs.

Il nous a également conseillé de recentrer la tranche d'âge aux 11-14 ans car pour lui, il y aurait un trop grand décalage si l'on commence à cibler les jeunes dès 9 ans doublé d'un problème d'immaturité.

L'idée a été aussi évoquée de préparer à plus long terme les plus jeunes (en CM1-CM2) à leur éventuelle futur rôle lorsqu'ils auront 11 ans et entreront en 6ème ainsi que de réfléchir à ce que vont devenir les jeunes du CMJ lorsqu'ils entreront au lycée.

Les nouvelles propositions suite à cette rencontre sont donc :

1. de réunir les adjoints afin de formaliser le soutien de chacun dans le projet
2. de passer dans les différentes associations (semaines du 17 et du 25 novembre) pour informer les jeunes ainsi que déposer des affiches d'information dans les différentes structures
3. d'organiser des réunions d'informations (mercredi 10 décembre à 17H et samedi 13 décembre à 10H) en travaillant sur l'idée de l'intérêt collectif et non sur l'intérêt individuel pour faire émerger un noyau de jeunes volontaires.
4. d'officialiser les membres du CMJ avec si nécessaire un vote interne lors de la seconde réunion si les jeunes volontaires sont trop nombreux (au final : 21 jeunes pour mandat de 2 ans)

Les membres de la commission, après débat sur l'intérêt d'organiser ou non des élections parmi les jeunes, décident à l'unanimité de suivre la trame proposée.

Bilan financier des centres de loisirs de juillet et aout 2008

BILAN FINANCIER DES CENTRES DE LOISIRS PÉRIODES ET CENTRES CONFONDUS 2007

Référence dossier régularisation vis à vis de la CAF avril 2008, hors structure CAJ

<i>Structures Sur l'année 2006</i>	<i>Dépenses totales</i>	<i>Masse salariale</i>	<i>Pourcentage Masse salariale</i>	<i>Recettes régularisées au 31 mars 2008</i>	<i>Nombre total heures / présences / enfants</i>
<i>Primaire Maternel Adolescents</i>	226 654,90	172 740,25	76,21 %	90673,45	75302,30

BILAN FINANCIER DES CENTRES DE LOISIRS ETE 2008

Référence sur salaires, hors structure CAJ

<i>Structures Sur l'été 2008</i>	<i>Dépenses totales</i>	<i>Masse salariale du personnel vacataire</i>	<i>Nombre total heures / présences / enfants</i>
<i>Primaire Maternel Adolescents</i>	<i>Non Justifiables à ce jour , factures en attentes</i>	130 597,00 Euro	54600 heures (soit 14136 heures maternelles; 31872 heures primaires; 8592 heures adolescents)

Bilan du Centre d'Animation Jeunesse été 2008

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, avec la possibilité de prendre le repas à la restauration le midi.

Fréquentation moyenne

Juillet 2008 : fréquentation moyenne sur le mois 20 à 25 jeunes par jour

Août 2008 : fréquentation moyenne sur le mois 15 à 20 jeunes par jour

Le centre animation a enregistré 10 nouvelles inscriptions sur cette période.

Le nombre total de jeunes ayant fréquenté le CAJ est de 31 jeunes (dont 9 filles très régulièrement)

Le nombre de jeunes ayant déjeuné à la restauration est de 5.

L'équipe d'encadrement était constitué de 4 personnes pour juillet

1 directeur ayant aussi fonction d'animation : Thilloz Stéphane

3 animateurs diplômés : Ladant Yann, Bellaamari Najate, Albaut Vincent

L'équipe d'encadrement était constitué de 4 personnes pour août

1 directeur ayant aussi fonction d'animation : Bruniau Christophe

3 animateurs diplômés : Ladant Yann, Thilloz Stéphane, Denys Emilie

Les activités, sorties et projets mis en place durant les deux périodes

Piscine à Lens, Cinéma à Liévin, Tournoi inter-CAJ à Etaples et Oignies, Starship Laser à Lille

Journée Canoë – Kayak et mini-Golf à la base de loisirs à Wingles, Jorky-Ball,

Journée Inquest « Jeu aventure et réflexion », Bowling, Sortie plage Activités plastiques

Walibi, Baptême de l'air à Bénifontaine, Atelier Tennis / Sport (Foot, basket, tennis de table, pétanque, ...)

Atelier Manuel (Décopatch, Customisation vêtements, Tableau Africain relief, mosaïque)

Atelier danse (danse urbaine dont le jump et électro-danse),

Partenariat avec l'éco-musée, la bibliothèque,...

Fête de fin centre : défilé / kermesse / spectacle

Bilan du Séjour été 2008

Prestataire retenu :

CAP ' LOISIRS

31 Rue de la Mairie BP 23

59710 MERIGNIES

Date : du 12 août au 27 août soit 16 jours.

Lieu : Champagnac-Le-Vieux 43440

Parc Naturel Livradois Forez

Auvergne

Capacité et tranche d'âges:

7 enfants de 06/12 ans pour un séjour les visiteurs de Champagnac-Le-Vieux

7 enfants de 12/17ans pour un séjour CAP RAID

L'encadrement :

1 directeur par tranche de vie et animateurs suivant la réglementation mise en place 1 pour 12 enfants

Le coût du séjour pour la commune :

Coût du séjour pour la commune est de 4550.00 €uro pour le séjour les visiteurs

Coût du séjour pour la commune est de 4580.00 €uro pour le séjour CAP Raid

Collation pour le départ 30,46 €uro

Financement au titre du contrat Colo-CAF au prorata des dépenses et des bénéficiaires CAF

Le coût du séjour pour les familles :

300.00 €uro par enfant (aides aux temps libre de la CAF non déduites)

Prestations et activités effectuées :

Transports, pension complète, hébergement...

Activités dominantes pour les 6/12 ans :

Stage poney, piscine, jeux de plein air, rallye découverte du patrimoine Briouduois, journée médiévale avec tournois de chevalerie et visite d'un château médiéval, nuits en bivouac et barbecue, atelier informatique, musée du saumon, atelier cuisine et pain, VTT, veillée.

Activités dominantes pour les 12/16 ans :

Équitation, Run and Bike, Canoë, Euro 2008, Parcours d'orientation, Rallye découverte et Jeux de pistes, pêche, technique de bivouac et repas nature, atelier fabrication du pain, randonnées pédestres
visites du village, découverte de la station, veillée.

Bilan des centres de loisirs permanents 2008 (Fin année et reprise 2008)

Centre de loisirs maternel

Lieu d'accueil : « F.Dolto »

Les mercredis de 9h à 12h00 et de 13h30 à 17h00, accueil échelonné de 9h à 10 h et de 13h30 à 14h30

Pour les enfants de 3 à 6 ans, habilitation à 24 enfants le matin et 32 enfants l'après-midi

Tarifs : 1,50 euro la demi-journée et 3,00 euro la journée (CAF non acceptée les mercredis)

Le centre de loisirs maternel est constant en fréquentation sur la fin de l'année scolaire 2008.

La fréquentation en ce début d'année est basse 5 à 7 le matin, une quinzaine l'après-midi, une grande majorité des enfants ont intégré le centre primaire durant leur sixième année.

Les enfants ont le choix des ateliers, en général deux ateliers leur sont proposés le matin et l'après midi, ce qui permet à chacun de profiter des ateliers et de respecter leur rythme.

Activités proposées : activités plastiques, jeux sportifs (parcours de motricité, baby-gym, jeux de relais...),

petits jeux extérieurs et intérieurs, atelier cuisine, animation lecture, atelier éveil sonore et corporel à la bibliothèque, spectacles au centre culturel, sorties extérieures « Kidzy », cinéma, piscine, parcs sur le secteur, cycle poney « Horse's club loisirs », journées à thème Halloween, Noël

Une plaquette a été mise en place courant du mois d'octobre comme pour les primaires.

L'investissement et l'intérêt que portent les équipes, d'un point de vue pédagogique (surtout pour les activités spécifiques et les ateliers à la carte) et éducatif ont permis de répondre au mieux à la demande des enfants et des familles.

Centre de loisirs primaire

Lieu d'accueil : « J. Rostand »

Les mercredis de 9h à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Pour les enfants de 6 à 13 ans, habilitation à 48 enfants

Tarifs : 1,50 euro la demi-journée et 3,00 euro la journée (CAF non acceptée les mercredis)

Pour les primaires, la fréquentation avait augmenté légèrement en début et elle est restée constante sur cette fin d'année.

Le fonctionnement du centre de loisirs en ateliers récréatifs a été porteur et la diversification des actions et des ateliers proposés a permis à chaque enfant de trouver sa place et son intérêt au sein des centres du mercredi.

Les enfants participent à un atelier le matin et deux ateliers l'après-midi. Les activités sont évolutives et diversifiées et respectent les tranches de vie et le rythme de chaque enfant.

Les mercredis récréatifs ont repris le mercredi 17 septembre 2008.

Les inscriptions commencent, de 5 à 7 enfants le matin et 10 à 15 enfants l'après-midi.

Activités proposées : les activités et les ateliers sont mise en place pour une période et ils varient tout au long de l'année, suivant les thématiques et saisons.

Activités plastiques, jeux sportifs (parcours de motricité, jeux de loup, jeux d'opposition, jeux de relais),

Petits jeux extérieurs et intérieurs, atelier cuisine, animation lecture avec la bibliothèque, Atelier jardinage et randonnée en collaboration avec Julien Poule, spectacle au centre culturel, sorties extérieures « Kidz », Cinéma, piscine et bowling.

Une plaquette d'information a été distribuée, par l'intermédiaire des écoles en ce début d'année pour la 1ère période ce qui a conduit à une augmentation de la fréquentation l'après-midi.

Activités péri-scolaires (année scolaire 2008-2009)

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2008, certains changements ont eu lieu au niveau des différents accueils sur la commune : accueils regroupés sur « Rostand » le matin **et le soir** avec mise en place d'une navette pour amener les enfants scolarisés sur J. Moulin.

Accueil du matin maternel et primaire

Horaires d'accueil : de 7h30 à 8h20 (horaire d'ouverture de l'école)

Tarifs : pour les Noyellois = 1,00 € et pour les extérieurs = 2,00 €

Accueil du soir maternel et primaire

Horaires d'accueil : de 16H20 à 18H00 (horaire de sortie de l'école)

Tarifs : pour les Noyellois = 1,50 € et pour les extérieurs = 3,00 €

Un règlement intérieur des accueils de loisirs municipaux et une plaquette d'informations ont été élaborés et distribués à chaque famille en ce début d'année.

Restauration scolaire

Les enfants sont pris en charge de 11h20 à 13h30 par les animateurs de la commune, l'encadrement est de 1 pour 10 enfants pour les maternels et 1 pour 14 enfants au niveau des primaires et des collégiens.

Tarifs de la restauration scolaire :

1er enfant : 3,20 €uro

2ème enfant : 3,00 €uro

à partir du 3ème enfant : 2,70 €uro

La fréquentation du service de restauration scolaire implique OBLIGATOIREMENT la constitution préalable d'un dossier d'inscription à retirer au service régie de la mairie.

La prise de connaissance des pièces constitutives de ce dossier est une nécessité absolue. Tout enfant non inscrit préalablement en mairie et dont le paiement des réservations n'est pas effectué ne pourra pas être pris en charge par la municipalité.

Un règlement intérieur de la restauration scolaire et une plaquette d'informations ont été élaborés et distribués à chaque famille en ce début d'année.

Compte rendu de la réunion de rentrée du 9 septembre 2008 avec les directeurs d'école

- Effectifs dans les différentes structures :

Cerf Hanotel = 101

Basly = 70

Rostand = 249

Jean Moulin = 302

Ce qui correspond à un total de 722 enfants

- Mise en place du soutien de 16H30 à 17H30

Cerf Hanotel = 1h les lundi et jeudi soir

Basly = 1h les mardi et jeudi soir

Rostand = 1h les lundi et jeudi soir

Jean Moulin = 1h les lundi, mardi, jeudi et vendredi (soutien + *accompagnement éducatif pour les écoles en REP*)

- Détermination de la date et lieu de distribution des dictionnaires aux élèves de CM2

Jeudi 25 septembre 10h au centre culturel

Thématiques des prochaines commissions

Fin octobre/début novembre : commission transversale avec la culture pour aborder les projets de l'année présentés aux équipes enseignantes en septembre + travail sur les flyers et affiches/CMJ

Fin novembre/début décembre : bilan des centres des vacances de Toussaint, bilan de la première commission extra municipale de la jeunesse et préparation des réunions d'information concernant le CMJ

Adopté à l'unanimité.

- ❖ Commission Enseignement-Culture du 04 novembre 2008

Pour cette année scolaire, une réunion a été programmée à la médiathèque par Mme Vasse le mardi 16 septembre 2008 à 17H, réunion au cours de laquelle a été proposée aux professeurs des écoles et directeurs plusieurs actions et spectacles.

Mmes Blanchard et Banach précisent aux membres de la commission leur souhait pour la rentrée scolaire 2009/2010 de travailler en amont afin de réfléchir ensemble, en commission transversale, aux thématiques qui pourraient être proposées, en lien si possible avec les projets d'école.

Ce temps d'échange pourrait avoir lieu vers le mois d'avril au moment où les responsables de structure vont commencer à travailler sur la programmation culturelle.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Bilan de la rencontre du 16 septembre 2008

Toutes les écoles étaient représentées.

Spectacles proposés par le centre culturel

Il a été rappelé l'importance de la collaboration des enseignants dans la transmission des flyers concernant les spectacles jeunes publics qui se déroulent en dehors du temps scolaire.

Il a été également rappelé la mise à disposition possible du centre culturel à condition de contacter rapidement la structure pour étudier les disponibilités.

Reconduction du festival « E NCHANTEUR » en partenariat avec Festi-Môme : pour la deuxième année consécutive, le centre culturel accueillera le festival jeune public du **16 février au 6 mars 2009**.

Un tarif préférentiel est proposé aux écoles de la ville, à savoir 2,50 €enfant (3,50 €l'année dernière).

Bruno Macou, le responsable de Festi-Môme se propose de venir dans les écoles, afin de présenter l'ensemble de la programmation. Les écoles intéressées par cette rencontre peuvent prendre contact avec Madame MARTINCIC.

Actions spécifiques au niveau des écoles

Durant l'année scolaire 2008-2009, 18 classes seront accueillies régulièrement à la médiathèque à savoir 10 classes des écoles maternelles et 8 classes des écoles primaires (4 CP / 4 CE1) :

- **fréquence** : les classes des écoles maternelles toutes les 3 semaines les classes des écoles primaires tous les 2 mois (alternance d'un accueil en médiathèque avec un portage de livres dans la classe)
- **mode de fonctionnement** : il reste inchangé depuis un certain nombre d'années c'est à dire ½ groupe en animation lecture et ½ en animation musicale + prêt sur un créneau d'une heure.
- **déplacements en autobus de ligne** : ces déplacements concernent l'école maternelle Jean Moulin et les 2 CP de l'école primaire Jean Moulin. Ils se poursuivent durant l'année scolaire 2008-2009. A noter que la collectivité réclame à chaque commande la présence de ceintures de sécurité.

Temps forts programmés au niveau des actions culturelles

Date	Nom de l'animation	Contenu
30 septembre au	Ateliers « Découverte de la bibliothèque »	3 ateliers pour les CM1-CM2 :

10 octobre 2008		- localisation de documents - documentaires - encyclopédies et dictionnaires
18 au 30 novembre 2008	Exposition concert d'instruments de musique du monde par Serge Bulot.	Une heure d'animation pour découvrir une multitude d'instruments. Des créneaux seront prochainement communiqués aux classes du CE2 au CM2
Janvier 2009	Ateliers « Albums et albums documentaires »	Ateliers ludiques pour les CE2
Du 11 au 15 février 2009	14e salon du livre jeunesse de Douai	2 auteurs-illustrateurs rencontreront les classes : * <u>Olivier CHARPENTIER</u> pour les moyens-grands des classes suivantes (Mme Coeur, Mme Pawlowski, Mme Nanzioli, Mlle Delobelle) * <u>Gaëtan DOREMUS</u> pour les 2 CP de l'école primaire Jean Moulin Possibilité pour les classes de participer au prix Gayant lecture. Une étude des bandes dessinées sera réalisée en amont en classe.
Du 10 au 21 mars 2009	Au pays d'Anthony Browne	Expositions et animations pour découvrir l'auteur-illustrateur et sensibilisation à l'art.

Animations proposées en bibliothèque en dehors des « temps forts »

Pour les primaires (1 rendez-vous tous les 2 mois) :

En **septembre-octobre** : lectures coup de cœur et présentation de la bibliothèque.

En **janvier** : sensibilisation à l'histoire et aux contes de Madagascar.

Pour les maternelles (1 rendez-vous toutes les 3 semaines) :

Le premier rendez-vous (**septembre-octobre**) sera consacré à des lectures coup de cœur et la présentation de la bibliothèque.

En **décembre** sera proposer à toutes les classes de maternelles une histoire en son à partir de l'album « le petit chasseur de bruits » d'Eric Battut.

En **janvier** : sensibilisation à l'histoire et aux contes de Madagascar.

Seront aborder également les thèmes comme Halloween, le carnaval et Pâques.

L'accueil des classes sera réparti entre 3 intervenantes comme l'an dernier : Sylvie Lamand, Brigitte Lamand, Violette Delannoy.

Animations proposées à l'audiothèque en dehors des « temps forts »

Pour les primaires (1 rendez-vous tous les 2 mois) :

Découverte des instruments de musique avant l'intervention de Serge Bulot, découverte de compositeurs, découverte des différents styles de musique, découverte de Madagascar, animation autour des animaux de la forêt, histoires autour de différents thèmes, plateau-jeu sur la mer.

Pour les maternelles (1 rendez-vous toutes les 3 semaines) :

Histoires autour des thèmes (Noël, pâques, vacances...), découverte des instruments de musique, le « récréason » des instruments, écoute d'imagiers sonores et des lotos sonores.

L'accueil des classes sera réparti entre 3 intervenantes comme l'an dernier : Delphine Wieczorkiewicz, Béatrice Borowczak, Nathalie Malepszak.

Autres projets

Le projet lecture avec les 6e SEGPA se poursuit cette année (et encore pour 2 ans) grâce à une subvention de la banque HSBC versée à l'association « Lis avec moi ».

Le travail avec les 5e SEGPA s'est achevé en juin 2008 après 3 ans de financement « Lis avec moi ».

La CLIS (classe d'intégration scolaire) de l'école primaire Jean Rostand démarre un projet lecture similaire (financement Communauté).

Ces projets ont pour objectif commun de développer le plaisir de lire, de valoriser les élèves et d'améliorer l'estime de soi.

La formation à la lecture d'albums animée par une lectrice professionnelle de l'association « Lis avec moi » aboutit à une rencontre conviviale avec des plus jeunes et les élèves « en difficultés ». Ceux-ci lisant des albums aux plus petits.

L'action lecture dans les écoles maternelles reprendra très prochainement si les actions de sensibilisation portent leur fruit et attirent quelques parents motivés.

Les classes des écoles primaires, à l'exception de celle de M. Tentelier (Jean Moulin), faute de temps, ne pourront poursuivre ce projet cette année.

Adopté à l'unanimité.

4) – Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2008/97 : signature d'un contrat avec le Bureau VERITAS, représentée par Monsieur Matthieu LEGILLON, Chef de service IVS, et relatif à la vérification des installations électriques du Complexe Sportif Léo Lagrange dans le cadre du Forum des Associations à Noyelles-sous-Lens, Le montant des prestations est de 240,00 €H.T.

2008/98 : signature d'une convention avec l'association BROUILLONS DE CULTURE, représentée par Monsieur Gérard CABOCHE, Président, et relative au 14^{ème} salon du Livre Jeunesse de Douai qui se déroulera du 12 février au 13 février 2009 inclus.

Monsieur Olivier CHARPENTIER rencontrera deux classes de M.S., le jeudi 12 février 2009 au matin,
Monsieur Olivier CHARPENTIER rencontrera deux classes de CP, le vendredi 13 février 2009 au matin,
Monsieur Gaëtan DOREMUS rencontrera deux classes de CP, le vendredi 13 février 2009 au matin.
Le montant de la prestation s'élève à 555,00 €

2008/99 : signature d'un contrat avec la société PAPREC RESEAU représenté Monsieur Luc GEFFRAULT, et relatif à la reprise des vieux papiers et cartons à 20 €/la tonne et ce sur toute la durée du contrat.
La convention est établie pour une durée de 12 mois à compter du 13 octobre 2008 et pourra être renouvelée tacitement par périodes successives identiques, sauf dénonciation d'une des deux parties.

2008/100 : signature d'une convention avec l'association LE BOUT DE LA LANGUE, représentée par Mademoiselle Julie HOUZIAUX, Présidente, et relative à la représentation d'un spectacle intitulé « Tu leur as dit à tes parents qu'on n'avait pas le même âge ? » qui se déroulera au Centre Culturel Évasion le 10 avril 2009 à 20h30.
Le montant de la prestation s'élève à 1 665,20 €T.T.C.

2008/101 : signature d'une convention avec la Fédération des Secouristes Français CROIX BLANCHE, représentée par Monsieur THIBAUT Jean-Pierre, Président, et relative à la maintenance d'un poste de secours lors du forum des associations des 25 et 26 octobre 2008 inclus.
Le montant de cette prestation s'élève à 550 €

2008/102 : signature d'une convention avec la Fédération des Secouristes Français CROIX BLANCHE, représentée par Monsieur THIBAUT Jean-Pierre, Président, et relative à la maintenance d'un poste de secours lors des Foulées Lacs et Terrils le dimanche 26 octobre 2008.
Le montant de cette prestation s'élève à 150 €

2008/103 : signature d'un contrat avec Monsieur ANDRIES Albert relatif à sa participation en tant qu'animateur dans le cadre du forum des associations qui se déroulera le samedi 25 octobre 2008 de 14h00 à 19h00 et le dimanche 26 octobre 2008 de 9h00 à 18h00 au complexe sportif Léo Lagrange.
Le montant de sa prestation s'élève à 350 €T.T.C.

2008/104 : signature d'une convention avec l'association Music'a'plus représentée par Monsieur BECQUET Patrick, en sa qualité de Président et relative à un concert de l'Orchestre d'Anches du Nord Pas de Calais CALAMUS.
Cette prestation se déroulera au Centre Culturel Evasion le vendredi 07 novembre 2008 à 20h30.
Le montant de cette intervention s'élève à 3500,00 €T.T.C :
soit 3000€pour l'orchestre et 500€pour le soliste.

2008/105 : autorisation de passer, par la personne responsable du marché, de la procédure adaptée relative aux Transports organisés pour diverses activités du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Ce marché, qui se décompose en quatre lots, est attribué aux sociétés suivantes :

LOT 1: Lebas et Laridant: montant minimum : 7 572.79 € TTC montant maximum : 19 867.76 € TTC
LOT 2: Westeel: montant minimum : 3158.67 € TTC montant maximum : 7896.67 € TTC
LOT 3: Westeel: montant minimum : 5103.67 € TTC montant maximum : 15 311.00 € TTC
LOT 4 : Voyages Benoit : montant minimum : 3961.53 € TTC montant maximum : 13 742.43 € TTC

Monsieur Jacques BRASSART demande à quoi correspondent les fourchettes de prix indiquées.
Monsieur Maurice BERNARD l'informe qu'il s'agit d'un marché à bon de commande par lequel la ville est tenue. A savoir, au moins atteindre le montant minimum et ne pas dépasser le montant maximum.

2008/106 : autorisation de passer, par la personne responsable du marché, de la procédure adaptée relative aux produits d'entretien ménagers pour les divers bâtiments communaux du 1^{er} Janvier 2009 au 31 décembre 2011. Ce marché est attribué à la société NES pour les montants annuels suivants :

NES : montant minimum : 7835,79 €TTC montant maximum : 16687,29 €TTC

2008/107 : signature d'un contrat avec la société AGATE distribution, représentée par Madame ENTZMANN-BARDOT Edith, en sa qualité de Présidente Directrice Générale et relative à l'assistance au bon fonctionnement du logiciel de gestion de médiathèque AGATE.

Le contrat est conclu pour une durée de 1 an.

Cette prestation concerne la maintenance informatique de la bibliothèque.

Le montant s'élève à 2152,80€

2008/108 : signature d'une convention avec Monsieur DUCATEL Christian relative à la venue de 3 musiciens dont une chanteuse le 04 décembre 2008 de 20h30 à 00h00 à la salle des fêtes dans le cadre de la Sainte Barbe.

Le montant de la prestation s'élève à 400 €net.

2008/109 : autorisation de passer, par la personne responsable du marché, un avenant à la convention avec la **Société OTIS** concernant la maintenance de l'appareil FZ543 se situant à la bibliothèque.

Le contrat est conclu pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois.

Le montant est fixé à 3 336,81 €H.T., soit 3 990,82 €T.T.C.

2008/110 : autorisation de passer, par la personne responsable du marché, un avenant à la convention avec la **Société OTIS** concernant la maintenance de l'appareil ACV38 se situant à l'équipement de proximité.

Le contrat est conclu pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois.

Le montant est fixé à 3 410,36 €H.T., soit 4 078,79 €T.T.C.

2008/111 : autorisation de passer, par la personne responsable du marché, un avenant à la convention avec la **Société OTIS** concernant la maintenance des appareils JT934 et JT935 se situant en Mairie.

Le contrat est conclu pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois.

Le montant est fixé à 4695,40 €H.T., soit 5615,70 €T.T.C.

2008/112 : autorisation de passer, par la personne responsable du marché, un contrat avec la **Société OTIS** concernant la maintenance de l'appareil FZ544 Monte-plats se situant à la bibliothèque.

Le contrat est conclu pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois.

Le montant est fixé à 1 499,43 €H.T., soit 1793,32 €T.T.C.

2008/113 : signature d'un contrat avec la société Impression Fournitures Graphiques, représentée par Monsieur Daniel DUHAYON, et relatif au contrat de maintenance pour un copieur SHARP AR-M 207,

Le montant de la prestation s'élève à :

Location : 58€HT/mois

Prix à la copie : 0.009€

2008/114 : M. Stefan JELONKIEWICZ est nommé régisseur titulaire de la régie de recette pour l'encaissement des frais relatifs aux repas et fêtes organisés par la municipalité avec pour mission de recouvrer exclusivement les recettes liées à la perception de ses droits.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, M. Stefan JELONKIEWICZ sera remplacé par M. Guillaume WOJCIK nommé régisseur suppléant.

M. Stefan JELONKIEWICZ, régisseur titulaire, ne sera pas astreint à un cautionnement.

M. Stefan JELONKIEWICZ, régisseur titulaire, percevra une indemnité de responsabilité de 110 €

M. Guillaume WOJCIK ne percevra pas d'indemnité de responsabilité et ne sera pas astreint à constituer un cautionnement.

2008/115 : Il est institué une régie de recettes auprès de la commune de Noyelles-sous-Lens, Cette régie est installée dans le cadre de « repas et fêtes » organisés par la municipalité, La régie a pour objet l'encaissement de la régie de recettes pour les repas et fêtes organisés par la municipalité, Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :
1° : En numéraire,
2° : Par chèque bancaire ou postal,
Le mode de facturation est le carnet à souche pour les ateliers de « repas et fêtes » organisés par la municipalité,
Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500 €

2008/116 : signature d'un marché avec **la S.A.R.L. PSAUTE**, représentée par **Monsieur Didier PSAUTE**, Gérant, et relatif à : « **EXTENSION DU COLUMBARIUM à Noyelles-sous-Lens** »,
Le montant des travaux s'élève à : **19 700,00 €T.T.C.**

2008/117 : signature d'une convention avec France Leduc Productions représentée par Madame France LEDUC, Gérante, et relative à la représentation d'un spectacle intitulé « ARTHUR » iShow qui se déroulera au Centre Culturel Évasion le vendredi 05 décembre 2008 à 20h30.
Le montant de la représentation s'élève à 10 022,50 €T.T.C.

2008/118 : signature d'une convention de location ayant pour objet de louer à Madame DURAND Linda le logement 4 rue du Marechal Leclerc à Noyelles Sous Lens pour un montant de 223 €par mois.
Le présent bail prend effet à compter du **1^{er} décembre 2008**.

2008/119 : signature d'un contrat avec le Bureau VERITAS représenté par Monsieur Philippe BARCOS, Chef de Service BTS et GEP, et relatif au « **Diagnostic amiante avant travaux de démolition de quatre garages rue Sotteville** »,
Le montant des prestations (prix forfaitaire) : 190,00 €H.T.
Analyse MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) : 45,00 €H.T.
META (Microscopie Électronique à Transmission Analytique) : 70,00 €H.T.

2008/120 : autorisation de passer, par la personne responsable du marché, la procédure adaptée relative aux **fournitures administratives du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009**.

Ce marché, qui se décompose en trois lots, est attribué aux sociétés suivantes :

LOT 1(fourniture de bureau) Société Office Dépôt :

montant minimum : 8372.00 €TTC montant maximum 19136.00 €TTC

LOT 2(Papeterie) Société Lyreco :

montant minimum : 2306,50 €TTC montant maximum : 7093,17 €TTC

LOT 3(consommables) Société Office Dépôt :

montant minimum : 3588,00 €TTC montant maximum 13156,00 €TTC

2008/121 : signature d'une convention avec EDS Spectacles, représenté par Monsieur LANNOY David, gérant, relative à la représentation d'un spectacle intitulé « découverte de l'île Rouge » qui se déroulera au Centre Culturel Évasion le 24 janvier 2009 à 15h00.

Le montant de la prestation s'élève à 495,85 €T.T.C.

2008/122 : signature d'une convention avec EDS Spectacles, représenté par Monsieur LANNOY David, gérant, relative à d'ateliers intitulés « découverte de l'île Rouge » qui se dérouleront au Centre Culturel Évasion les 21, 24 et 25 janvier 2009.

Mercredi 21 janvier :

Atelier enfant.

Samedi 24 janvier :

Animation folklorique « happening », exposition photos, stands d'artisanat Malgache, narration d'un conte en musique, démonstration des créations de l'atelier enfant.

Dimanche 25 janvier :

Exposition photos, stands d'artisanat Malgache, animation folklorique Malgache, concert d'artistes Malgache. Le montant de la prestation s'élève à 5275,00 €T.T.C.

2008/123 : mise en place les tarifs suivants pour la mise à disposition des différentes salles communales.

	FERME MAMETZ	FOYER MUNICIPAL	HALL DU COMPLEXE SPORTIF
Lunch	120 €	130 €	130 €
1 journée + cuisine	170 €	210 €	
2 journées + cuisine	260 €	320 €	

Le montant de la location pour les sociétés locales s'élève à 40 €

Les tarifs énoncés ci-dessus seront doublés pour les personnes n'habitant pas Noyelles-sous-Lens.

- **Location de la vaisselle :**

➤ Couverts : 0,50 € selon l'article 8 du contrat de location.

➤ 0,15 € pour toute demande supplémentaire à la liste figurant au contrat.

Les couverts seront prêtés aux sociétés locales gratuitement lors de la première manifestation.

2008/124 : signature d'un contrat avec la Poste, représentée par Madame VANCAPPEL Céline, en qualité de superviseur télévente, relatif à la collecte et remise à domicile du courrier.

La remise du courrier s'effectue à 9h00, la collecte à 16h15

Le montant annuel est fixé à 2 050,00 €H.T., soit 2 451,80 €T.T.C.

5) – **Débat d'orientation budgétaire :**

Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit de son premier débat d'orientation budgétaire.

Ce dernier a pour objet la définition de la politique municipale avant le vote du budget primitif.

Rappel Réglementaire :

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le vote du budget primitif doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire. Ce dernier permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et des priorités du projet de budget primitif.

Le Contexte National :

L'État met à contribution les collectivités locales pour atteindre son objectif de maîtrise des dépenses et de réduction des déficits publics. Le ministère de l'économie, qui voit le déficit national se creusait d'année en année, pointe du doigt le dérapage des dépenses des collectivités territoriales.

On ne peut sérieusement tenir les collectivités territoriales pour responsable du creusement des déficits publics nationaux. En effet, la dette des collectivités représente moins de 10% de la dette publique totale et reste donc très modérée.

Les collectivités locales présentent un tableau opposé à celui de l'État, qui affiche un déficit constant de ses dépenses de fonctionnement et dont la dette ne cesse de croître. Il est nécessaire de rappeler un des principes budgétaires fondamentaux des collectivités, que l'Etat ne s'applique pas : le principe de l'équilibre : Les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer par section (fonctionnement et investissement).

De plus, les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère, excluant donc toute majoration ou minoration fictive.

Enfin, le remboursement de la dette en capital doit exclusivement être couvert par des recettes propres de la collectivité.

Il est demandé aux collectivités de réduire leurs dépenses alors que l'État transfère davantage de charges et ne cesse de les solliciter pour le financement des politiques publiques nationales.

Le poids des concours financiers de l'État dans nos recettes (50%) laisse présager des lendemains difficiles pour les collectivités.

De même, la conjoncture actuelle extrêmement défavorable risque de peser sur le budget 2009.

Tout d'abord, il faut bien estimer la hausse des prix des matières premières pesant sur les principaux postes de dépense des communes. L'énergie qui représente environ 15% des dépenses des collectivités a progressé de 58% depuis 2003 dont près de 10% en 2008.

La chute du marché de l'immobilier va peser sur les droits de mutation qui avaient doublé depuis 2000 et qui représentaient la recette la plus dynamique des collectivités.

Le Contexte Local :

Au regard des éléments susmentionnés, la réduction des marges de manœuvre annoncée depuis quelques temps est devenue aujourd'hui une réalité.

En faisant preuve d'optimisme, nous pouvons considérer cette situation comme une véritable opportunité d'optimisation de notre gestion.

Notre volonté de « produire » plus et mieux de service à moindre coût est une constante de notre commune depuis déjà plusieurs années. La recherche de la performance dans notre façon de rendre le meilleur service à la population reste notre priorité. En d'autre terme, on peut parler d'efficience : elle désigne le fait de réaliser un objectif, de faire vivre un service public, avec le minimum de moyens engagés possibles. Il s'agit donc d'utiliser l'argent public au mieux sans toutefois nuire à la qualité du service public rendu.

Les clés pour atteindre cet objectif reposent sur la transversalité et la gestion en mode projet qui permettent de prévoir mais aussi d'évaluer nos actions.

De même pour l'investissement, nous avons réalisé un plan de mandat mesurant notre capacité naturelle d'investissement qui représente le volume d'investissement réalisable annuellement sans modification de la solvabilité de la collectivité, sans modification de ses principaux agrégats : dette, épargne brut.

Plus précisément, nous avons cherché dans la prospective à maîtriser notre capacité de désendettement, ratio central de l'analyse financière.

LE BUDGET 2009 :

Stratégie fiscale

La volonté de la municipalité est de grever le moins possible le pouvoir d'achat de ses habitants et c'est pour cette raison que toute augmentation des taux d'impositions sera traitée avec beaucoup d'attention.

Ceci étant dit, il relèverait de la démagogie d'affirmer qu'une commune comme la notre puisse proposer autant de services sans faire participer ses citoyens. Il s'agit là d'évoquer là un principe structurant de toute organisation collective : la solidarité.

En prenant en compte ces deux éléments, nous proposerons au conseil municipal d'augmenter les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâti de 4% pour l'année 2009.

Les taux deviendront donc de 12,72% pour la taxe d'habitation et 34,99% pour la taxe foncière bâtie.

Pour information, les moyennes des taux des villes de 5 000 à 10 000 habitants faisant parties de la Communauté de Lens Liévin étaient de 16,05% pour la taxe d'habitation et de 30,09% pour la taxe foncière bâtie.

Stratégie d'endettement

De 2005 à 2008 la commune de Noyelles-Sous-Lens s'est massivement désendettée passant d'un capital restant du de 5 714 803 € à 3 939 206 €

La commune a donc autofinancé son investissement pendant cette période tout en réduisant sa dette de 1 775 597€
En fin d'année 2008, nous contracterons un emprunt d'environ 500 000 € qui permettra d'équilibrer notre section d'investissement.

Pour le budget primitif le recours à l'emprunt est estimé à 332 000 €

Madame Poulain lève le problème de la vente de l'espace santé et voudrait savoir quand la réunion, promise lors de la commission des finances, aura lieu.

Monsieur Le Maire Lui répond qu'elle sera programmée prochainement.

Intervention de Madame Maryvonne POULAIN concernant le débat d'orientation budgétaire :

« La plupart des Conseillers du groupe « Noyellois, Avec vous, Unis pour Agir », élus de l'équipe municipale précédente, ont vécu, durant plusieurs années, la hausse des prix des matières premières et les difficultés liées aux augmentations importantes dans différents postes des dépenses de la commune.

Malgré ces problèmes, et vous l'avez rappelé, la volonté de l'ancienne équipe et la vôtre aujourd'hui, est de continuer à produire des services, toujours de qualité mais à moindre coût.

Et vous avez précisé également que de 2005 à 2008, il y a eu un désendettement massif de la commune, puisque la dette est passée de 5 714 803 € à 3 939 206 €

Nous ne pouvons que nous plaindre du désengagement constant de l'État vis-à-vis des collectivités.

Il est important que l'équipe municipale soit vigilante, pour les années à venir, sur les futurs taux d'imposition de notre commune suite à l'état de crise et aux difficultés financières rencontrées par les Noyellois.

Et puisqu'il faudra tenir compte, en 2009, de la mise en place, par la Communauté, de la taxe additionnelle et en 2010 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. »

Monsieur Le Maire indique que c'est un bon résumé de ce qu'il a présenté.

Il souligne que la ville va être confrontée à de gros problèmes pour investir. En effet, la ville doit poursuivre son évolution et continuer à garantir les services aux habitants.

Au regard du contexte économique, financier et social, les années qui arrivent risquent de rimer avec morosité.

Monsieur Bernard FINEZ précise qu'une commune qui n'investit pas est une commune qui s'appauvrit.

Adopté à l'unanimité.

6) Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu de la Communauté de Lens-Liévin le Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge adopté lors de la dernière réunion, du 30 janvier 2008.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur le montant de l'attribution de compensation qui s'élève à 1 649 199 € pour l'année 2008.

Adopté à l'unanimité.

7) – LTO Habitat :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de délibération modificative de la société LTO Habitat.

Dans le cadre de l'optimisation de sa dette, LTO Habitat a été amenée à renégocier auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations une partie des emprunts à taux élevés. La phase de négociation étant achevée, afin de valider le réaménagement, la Caisse des Dépôts et Consignations, réclame à ce jour les cautions des collectivités locales initialement consenties, modifiées au nouveau profil du financement réaménagé.

La commune de Noyelles Sous Lens accorde sa garantie pour le remboursement des prêts réaménagés contractés par LTO HABITAT auprès de la Caisse des dépôts et consignations, jusqu'au complet remboursement des sommes dues dans les conditions suivantes :

Prêts dont l'indice du taux d'intérêts et de progressivité est le Livret A (2 contrats)
Baisse de marge et allongement de 5 ans

A hauteur de 100% des sommes dues (capital, intérêts, intérêts moratoires, pénalités, indemnités et accessoires) au titre du contrat de prêt n°275789 réaménagé par avenant :

- Date d'effet du réaménagement : 01/04/2008
- Montant total réaménagé : 627 998,71€
- Montant des intérêts compensateurs ou différés maintenus : 21 201,20€
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Durée de remboursement (en nombre d'échéances) : 25
- Date de 1^{ère} échéance : 01/04/2009
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,70%
- Taux de période : 4,70%

Prêt à double révisabilité

- Taux annuel de progressivité de l'échéance : 2%
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : à chaque échéance, en fonction de la variation du taux du Livret A

A hauteur de 68% des sommes dues (capital, intérêts, intérêts moratoires, pénalités, indemnités et accessoires) au titre du contrat de prêt n°889543 réaménagé par avenant :

- Date d'effet du réaménagement : 01/04/2008
- Montant total réaménagé : 940 857,18€
- Montant des intérêts compensateurs ou différés maintenus : 75 181,66€
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Durée de remboursement (en nombre d'échéances) : 16
- Date de 1^{ère} échéance : 01/08/2008
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,70%
- Taux de période : 4,70%

Prêt à double révisabilité

- Taux annuel de progressivité de l'échéance : 2%

- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : à chaque échéance, en fonction de la variation du taux du Livret A

Les taux d'intérêt actuariel annuel indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A. En conséquence, le taux du Livret A effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet de l'avenant.

Les caractéristique ainsi modifiées s'appliquent au montant total du capital réaménagé ainsi que , le cas échéant, au montant des intérêts compensateurs ou différés dus au titre du réaménagement et maintenus, pour chacun des prêts référencés ci-dessus, à la date d'effet du réaménagement jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Adopté à l'unanimité.

8) - Règlement intérieur du Conseil Municipal :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ajouter un article au règlement intérieur du Conseil Municipal.

Celui-ci concerne la mise à disposition de salle gratuite pour les groupes représentés au sein du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

9) – Modification de Commissions Municipales :

Suite à l'élection de Monsieur CERF Philippe en tant qu'adjoint et à l'installation de Madame MAYEUX Micheline comme conseillère, Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier la composition des différentes commissions municipales.

Madame MAYEUX Micheline remplace Monsieur CERF Philippe dans :

- la commission des finances
- la commission environnement – cadre de vie

Monsieur CERF Philippe remplace Monsieur DURAND Jean-Marc dans :

- la commission vie associative

Adopté à l'unanimité.

10) - Dématérialisation des envois au Conseil Municipal

Monsieur Le Maire propose de réfléchir avec l'ensemble du Conseil Municipal à la mise en place de la dématérialisation des envois de tous les documents qui lui sont destinés.

Une première étape concrète dans le concept de développement durable a été initiée au niveau des services municipaux avec le recyclage du papier (voir décision 2008/99).

Monsieur Le Maire propose de franchir une 2^{ème} étape en transmettant par mail tous les documents.

Cela permettra d'économiser du papier mais aussi de réduire la pollution en diminuant les déplacements du véhicule.

*Monsieur Le Maire soumet l'idée d'envoi par voie électronique aux élus volontaires.
La mise en place sera effective au 1^{er} février 2009.
Un formulaire de réponse et d'autorisation sera envoyé en janvier.*

Adopté à l'unanimité.

11) - Produit irrécouvrable :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'une créance irrécouvrable d'un montant de 35,06 € pour des documents de bibliothèque non restitués depuis 2002. Il demande l'autorisation de la passer en non valeur.

Adopté à l'unanimité.

12) - Aménagement de la rue Gambetta :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché attribué à l'entreprise CEGELEC en date du 14 Février 2008 et informe celui-ci qu'à la demande d'E.R.D.F. des modifications et des extensions sur le réseau basse tension ont été réalisées.

De plus, E.R.D.F. a exigé la pose de coffret de coupure individuel sur les branchements des abonnés.

Il est nécessaire de fixer le nouveau montant du marché,

Le montant de l'avenant est de 22 696,74 €T.T.C. Le montant du marché est porté de 245 008,88 €T.T.C. à 267 705,62 €T.T.C., soit une augmentation de 9,26 % du marché.

Monsieur Le Maire précise que ces coffrets permettront à EDF de couper le courant sans entrer dans le logement.

Adopté à l'unanimité.

13) - Aménagement paysager de la cité Normandie :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché attribué à l'entreprise BONNET en date du 21 Mars 2007 et informe celui-ci qu'afin d'empêcher les gens du voyage de s'installer sur l'espace aménagé, il s'est avéré opportun de poser des bordures anti-pénétration.

Il est nécessaire :

- d'incorporer des nouveaux prix,
- de fixer le nouveau montant du marché,
- d'augmenter le délai d'exécution.

Le montant de l'avenant est de 5 516,79 €T.T.C. Le montant du marché est porté de 65 010,84 €T.T.C. à 70 527,63 €T.T.C., soit une augmentation de 8,49 % du marché.

Le délai d'exécution est prolongé de 15 jours.

Le délai du marché est porté de 2 mois à 2 mois et 15 jours.

Monsieur Maurice BERNARD indique que ces bordures sont plus esthétiques que les butes de terre.

Adopté à l'unanimité.

14) – Éclairage public RD 262 :

Monsieur Le Maire rappelle le Bureau Municipal du 19 mai 2008 concernant la remise en état de l'éclairage public le long des pénétrantes départementales au réseau routier A21.

Les travaux pour NOYELLES-SOUS-LENS consistent en l'installation d'environ 20 points lumineux entre l'autoroute A21 et la rue du 8 Mai 1945.

La commune aura la prise en charge des frais inhérents au fonctionnement et à la maintenance des installations.

Investissement prévisionnel à la charge du Conseil Général : 190 000 €T.T.C.

*Monsieur Le Maire souligne que le coût annuel pour la ville sera de 10 000€.
En plus de l'éclairage public, un aménagement paysager entre la rocade minière et le rond point de l'Europe a été sollicité auprès du Conseil Général.*

Madame Micheline MAYEUX soulève le problème des trottoirs entre le rond point de l'Europe et Intermarché.

Monsieur Le Maire lui répond que les solutions proposées sont trop dangereuses. Il n'y aura pas de trottoirs à cet endroit et une signalisation indiquant l'interdiction aux piétons sera installée.

Monsieur Maurice BERNARD informe le Conseil Municipal qu'un piétonnier est prévu du rond point de l'Europe à l'entrée de la zone industrielle de la Galance.

Monsieur Jacques BRASSART demande pourquoi le piétonnier est autorisé à cet endroit.

Monsieur Maurice BERNARD répond qu'il s'agit du domaine de la CALL.

Adopté à l'unanimité.

15) – Avenant n°2 DALKIA :

Monsieur Le Maire Informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer un avenant à intervenir avec DALKIA SCA, ayant pour objet de prendre en considération les nouvelles valeurs P1 en fonction des résultats techniques obtenus.

La moins value relative au présent avenant est de 3 293,00€ H.T. soit 3 938,43€ T.T.C. en valeur de base marché (1^{er} avril 2005).

Le montant initial du marché et avenant n°1 de 207 333,04€T.T.C. est ramené à 203 394,62€T.T.C. soit une diminution de 1,90%.

Adopté à l'unanimité.

16) - Travaux de réfection des étanchéités des toitures terrasse – Centre sportif Léo Lagrange : dossier Conseil Général

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux de réfection des toitures terrasse au centre sportif Léo Lagrange.

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil Général. Il s'agit d'autoriser M. le Maire à solliciter ce financement.

Montant estimatif : 93 082, 85€H.T.

La subvention (60%) s'élève à 55 849, 71€H.T.

Le projet est financé selon le plan de financement ci-après :

AIDE A LA RENOVATION

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HORS TAXE

DEPENSES	MONTANT H.T.	RESSOURCES	MONTANT H.T.	%
Acquisitions immobilières	/	<u>Subventions attendues</u>		
		D.G.E. 2009	23 270,71 €	25 %
Travaux	88 066,20 €	Conseil Général	55 849,71 €	60 %
		Autres (à détailler)	/	
Matériel	/			
Autres (à détailler)				
- Maîtrise d'œuvre	4 287,12 €			
- Coordination SPS	599,84 €	SOUS-TOTAL	79 120,42 €	85 %
- Bureau contrôle	129,69 €			
		<u>Autofinancement</u>	13 962,43 €	15 %
		SOUS-TOTAL	13 962,43 €	15 %
TOTAL	93 082,85 €	TOTAL	93 082,85 €	100 %

Adopté à l'unanimité.

17)- Travaux de réfection des étanchéités des toitures terrasse – Centre sportif Léo Lagrange : dossier de Dotation Globale d'Équipement

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux de réfection des toitures terrasse au centre sportif Léo Lagrange.

Il s'agit d'autoriser M. le Maire à déposer auprès de l'Etat un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement.

Montant estimatif : 93 082, 85€H.T.

La subvention (25%) s'élève à 23 270, 71€H.T.

Le projet est financé selon le plan de financement ci-après :

D.G.E. 2009

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HORS TAXE

DEPENSES	MONTANT H.T.	RESSOURCES	MONTANT H.T.	%
Acquisitions immobilières	/	<u>Subventions attendues</u>		
		D.G.E.	23 270,71 €	25 %
Travaux	88 066,20 €	Conseil Général	/	
		Autres (à détailler)	/	
Matériel	/			
Autres (à détailler)				
- Maîtrise d'œuvre	4 287,12 €			
- Coordination SPS	599,84 €			
- Bureau contrôle	129,69 €			
		SOUS-TOTAL	23 270,71 €	25 %
		<u>Autofinancement</u>		
		Fonds propres	69 812,14 €	75 %
		Emprunts		
		Autres (à détailler)		
		SOUS-TOTAL	69 812,14 €	75 %
TOTAL	93 082,85 €	TOTAL	93 082,85 €	100 %

Adopté à l'unanimité.

18)- Travaux de réfection des étanchéités des toitures terrasse – École Cerf Hanotel : dossier Dotation Globale d'Équipement

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de travaux de réfection des toitures terrasse à l'école maternelle Cerf Hanotel.

Il s'agit d'autoriser M. le Maire à déposer auprès de l'Etat un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement.

Montant estimatif : 151 367,10€H.T.

La subvention (25%) s'élève à 37 841, 77€H.T.

Le projet est financé selon le plan de financement ci-après :

D.G.E. 2009

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HORS TAXE

DEPENSES	MONTANT H.T.	RESSOURCES	MONTANT H.T.	%
Acquisitions immobilières	/	SUBVENTIONS ATTENDUES	37 841,77 €	25 %
Travaux	142 458,75 €	D.G.E.	/	
Matériel	/	Conseil Général	/	
Autres (à détailler)	7 612,88 €	Autres (à détailler)		
- Maîtrise d'œuvre	1 065,16 €			
- Coordination SPS	230,31 €			
- Bureau contrôle				
		SOUS-TOTAL	37 841,77 €	25 %
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	113 525,33 €	75 %
		Emprunts		
		Autres (à détailler)		
		SOUS-TOTAL	113 525,33 €	75 %
TOTAL	151 367,10 €	TOTAL	151 367,10 €	100 %

Adopté à l'unanimité.

19) – Modulation du régime indemnitaire :

Monsieur Le Maire Propose au Conseil Municipal de moduler le régime indemnitaire.

Le Maire expose que compte-tenu du fait que seul le Comité médical donne un avis sur le sort du traitement des agents en congés maladie, la collectivité décide d'attribuer le régime indemnitaire en corrélation avec les décisions du Comité médical.

Le régime indemnitaire suivra donc le sort du traitement.

Cette mesure concerne tant les agents stagiaires que titulaires.

Adopté à l'unanimité.

20) - Convention de mise à disposition de locaux du collège au profit de la commune :

Monsieur Le Maire rappelle que la cantine municipale se tient dans les bâtiments du collège. Jusqu'à présent, les modalités relatives à la prise en charge des dépenses d'investissement étaient « floues ».

Monsieur Le Maire avise donc le Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une nouvelle convention avec le Conseil Général concernant la mise à disposition de locaux du collège Pierre Brossolette, notamment la cuisine, la réserve, la salle polyvalente, le préau, les WC et la cour.

La ville poursuivra le versement d'une indemnité couvrant les charges d'exploitation. Celle-ci sera calculée de la façon suivante :

Nombre de jour ouvrable x 0.20 €de Charge / enfant x Nombre d'enfant

Pour la charge d'investissement, après négociation avec les services du Conseil Général, la commune versera au fonds commun des services d'hébergement 1.5% du prix de chaque repas. Ce fonds dépend du Conseil Général et vise à mutualiser les crédits nécessaires aux dépenses d'investissement en direction des collèges. La ville n'assurera que l'entretien des locaux.

Adopté à l'unanimité.

21) – Subvention exceptionnelle :

Monsieur Le Maire signale au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur LAURENT Augustin, Président du Secours Populaire. Celui-ci formule une demande de subvention exceptionnelle d'une valeur de 800€ pour l'année 2008 et 800€ pour l'année 2009 afin de régler différentes factures énergétiques.

Monsieur Le Maire précise que la municipalité règle les factures énergétiques des associations dont les locaux sont communaux.

Adopté à l'unanimité.

22) - Repos dominical :

Monsieur Le Maire signale au Conseil Municipal qu'il a reçu de la préfecture du Pas-de-Calais une demande de dérogation au repos dominical. Celle-ci concerne la société **SETRALOG** – 285 rue Guy Mollet pour leur site le 11 et 17 janvier 2009.

Adopté à l'unanimité.

Madame Micheline MAYEUX souligne que les éboueurs passent aux heures de sorties des écoles rue de la République ce qui entraînent un blocage de la circulation.

Monsieur Le Maire signale qu'il a envoyé un courrier à la société Nicollin et qu'il attend des résultats.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les vœux à la population auront lieu le vendredi 09 janvier 2009 au complexe sportif Léo Lagrange et non à la salle des fêtes comme à l'habitude, cela afin de permettre un plus grand nombre de places assises.

Monsieur Le Maire précise qu'il y aura deux discours, le sien et celui de Monsieur Jean-Jacques BENOIT en tant que représentant des associations noyelloises.

La médaille de la ville sera remise aux personnes qui ont aidé les habitants lors des inondations : Monsieur et Madame GRIMBERT et Monsieur SCHWARZ.

Monsieur Le Maire demande aux conseillers de participer à la distribution des livres sur le nom des rues, celle-ci se fera à la fin de la cérémonie.

Le site internet sera présenté et ouvert début janvier.

Madame Maryvonne POULAIN demande des informations concernant les gens du voyage installés place de la Libération.

Monsieur le Maire répond qu'il leur a demandé de partir pour le 20 novembre mais que ceux-ci sont toujours présents à ce jour. Une procédure de référé va être mise en place.

Madame Maryvonne POULAIN soulève le problème du passage des camions des Recytech rue du 10 mars.

Monsieur Maurice BERNARD indique qu'il a contacté la société Varet à ce sujet et qu'il s'est rendu sur place, avec Monsieur Michel DUQUESNOY pour constater les dégâts.

La société a envoyé deux balayeuses et s'est engagée à faire balayer cette rue tous les soirs sinon elle se verra interdire la circulation rue du 10 Mars.

L'ordre du jour étant achevé, Monsieur Le Maire clôture la séance à 19h40.